

MAUVAIS NOËL 2023 POUR EMRYS

Actualité oblige, le **Réseau anti-arnaques** renforce ses moyens humains et logistiques afin de surveiller le développement actuel des offres de ventes multi-niveaux (le fameux sigle anglais MLM). Les diplomates de cette vente directe préfèrent utiliser les termes moins agressifs de « marketing de réseau » ou de « marketing relationnel. »

Rendons à César ce qui appartient à César : la voie des investigations a été largement ouverte par l'activité d'**EMRYS**, dont le symbole – un papillon bleu – a du mal à prendre son envol en France et en Belgique.

Voici donc un flash météo qui résume les turbulences agitant **EMRYS** et son Président, plus ou moins présent en France, **Wilfried RIVIERE** :

- Un nombre d'adhérents qui stagne (60 000) , confirmé par le site **EMRYS LA CARTE**, mais une communication qui continue de mentionner un montant erroné de 220 000 adhérents. En fait, 220 000 représente le nombre total d'adhérents (actifs, inactifs et mêmes décédés) inscrits depuis la création de la société. Mais, effectivement, annoncer un nombre de 60 000 n'est pas spécialement valorisant...
- Des comptes qui deviennent de plus en plus opaques : le **Réseau anti-arnaques**, lors de son récent quiz, avait rappelé les événements qui auraient dû en toute logique comptable faire l'objet de dotations aux provisions en 2021, mais qui auraient fâcheusement réduit le résultat net...
- Les comptes 2022 étaient donc attendus avec impatience. Patatras ! Ils ont bien été déposés au tribunal de commerce, comme l'exige la réglementation, mais avec le choix de la clause de confidentialité. Cette pratique est interdite par le Code Monétaire et Financier, s'agissant d'établissement de monnaie électronique (art. L.526-38 du CLF) et de paiement (art. L.512-19 du CMF). Curieux pour une coopérative qui clame haut et fort sa volonté de transparence , notamment par son Président sur la page d'accueil du site !.
- Le **Réseau anti-arnaques** a réussi toutefois à se procurer une version payante et expurgée du bilan 2022. Son analyse attentive confirme bien
-

- que les chiffres, malgré les apparences, ne sont pas bons du tout, de même que les ratios qui y sont associés. Ils laissent apparaître de réelles difficultés actuelles, et à venir.
- Pire, les adhérents (sociétaires) qui avaient un droit juridique à cet accès ne l'ont eu que partiellement lors de l'A.G. de juin 2023 : pages manquantes, pièces obligatoires à l'AG, nombre ridicule de votants.
- Le **Réseau anti-arnaques** leur conseille d'ailleurs de s'en inquiéter: le droit à l'information financière est crucial pour les adhérents qui ont placé leur confiance et leur argent dans l'entreprise. Il est utile de rappeler que les sociétaires sont engagés financièrement à hauteur de leurs apports vis-à-vis des institutions et des tiers (services fiscaux, URSSAF).
- L'objectif de chiffre d'affaires 2023 est loin d'être atteint, malgré la répétition d'opérations promotionnelles qui apporte une bouffée d'oxygène mais qui réduit les marges. Selon l'estimation du **Réseau anti-arnaques**, le chiffre d'affaires de novembre 2023 est voisin de 189 millions d'euros, donc très loin des 245 millions qui étaient attendus. Le résultat de l'exercice 2023 sera donc à peine supérieur à 205 millions d'euros.

Quel avenir pour **EMRYS** qui veut fêter ses 10 ans d'existence au Casino de Paris le 14 septembre 2024 ? Le papillon bleu volera-t-il encore l'année prochaine dans le ciel français et belge ?

Le **Réseau anti-arnaques**, et pas que lui, attend résolument les vœux 2024 du Président de la coopérative.



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)